

**Le 5 juillet 2019** **FNE 04**

Le sujet complexe du PPRТ de l'ICPE Géosel Géomethane de type « SEVESO 3 seuil haut » est majeur et très intéressant à plusieurs titres.

Il entraîne des remarques importantes:

- L'installation très ancienne de Géosel, puis celle plus récente de Géométhane dans un milieu naturel sauvage et protégé, pourtant très proche de Manosque, s'est faite dans l'indifférence générale, l'ignorance des habitants et le déni de risques industriels majeurs de la part de tous.

Ce PPRТ est donc tardif mais bienvenu.

- Le PPRТ règlemente l'urbanisme et son but est de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques à la source, de limiter les effets et les conséquences des accidents : mesures contraignantes pour les habitants, coûteuses pour les exploitants, et qui ne feront pas disparaître ces risques, d'où le mécontentement des usagers qui fréquentaient le site sans connaître les risques encourus.

Le PPRТ ne règlera pas les problèmes de ces risques bien réels.

- Les habitants ont découvert tardivement les prises de décisions des industriels contraints par l'Etat, car ils n'ont pas participé à l'élaboration de ce plan : la CSS, réunie une fois par an dans l'urgence, en toute fin d'année, n'a pas été très active : la démocratie participative implique une forte mobilisation, des équipes nombreuses et très mobilisées: les sujets sont toujours complexes et pointus. La CSS devrait être un lieu de débats apaisés, très ouverts, et recevoir les conseils de spécialistes sur les problèmes des risques industriels.

Nous avons été insuffisants et stériles au cours des rapides réunions de la CSS et les débats ont été souvent houleux.

- Ceux qui se sont intéressés PPRТ ont été noyés dans les documents souvent difficiles à comprendre. La « dorsale » qui relie les bâtiments industriels de Géométhane entre Gaude et les cavités de Gontard est prise en compte pour risque de rupture, mais les tuyaux qui convergent vers les deux sites

industriels pour amener les produits, et ceux qui s'en éloignent pour livrer les carburants ne sont pas pris en compte ! ils ne sont même pas figurés sur la carte des zones de risques. Les explications légales données ne sont pas convaincantes, car il y eu une rupture de canalisation sur le site de Géosel en 2010. Certains de ces conduits sont anciens, donc présentent un risque de rupture comme la dorsale de 1973. Le problème est « comment décider une limite d'âge raisonnable » : c'est très difficile à évaluer et les calculs statistiques de probabilités des aléas ne sont que de l'encre sur du papier. Le risque zéro n'existe pas. Ce vieillissement inéluctable est difficile à évaluer et engendre une inquiétude justifiée : les enjeux sont importants pour la ville de Manosque. Les lois anciennes insuffisantes doivent être modifiées pour uniformiser les risques sur les sites industriels mêmes et aussi tout le long des canalisations d'arrivée et de départ des combustibles dangereux.

- Quant au projet HYGREEN : ajouter un nouveau site industriel de type SEVESO 3 seuil haut aux deux sites SEVESO 3 seuil haut déjà installés aux portes de Manosque, c'est augmenter considérablement des risques industriels majeurs. Nous ne ferons pas de commentaires sur ce sujet déraisonnable.

Janine Brochier 11 avenue Flourens Aillaud 04700 Oraison